

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	42
		<b>CONTRE</b> : .....	1

### D2021-67

**AMINISTRATION GENERALE – AVENANT N°1 AU MARCHE « MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LE PILOTAGE ET LA COORDINATION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET L'ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL - LOT 1 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL »**

*Rapporteur : Monsieur QUEYRENS*

Un marché a été conclu en juillet 2018 avec la société PLANED SCOP pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au pilotage et à la coordination générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le comité de pilotage du projet a émis le souhait d'une évolution de la méthodologie de travail, notamment pour renforcer la dynamique de co-construction du projet de PLUi avec les communes, en lien avec la gouvernance issue de la Charte.

Cette évolution nécessite notamment une planification différente des réunions, entraînant une mobilisation plus importante des intervenants du bureau d'étude, non prévue au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage initial, ce qui implique donc de conclure un avenant.

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU le marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage et la coordination générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal de la Communauté de communes Convergence Garonne - Lot 1 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » conclu avec la société PLANED SCOP et notifié le 26 juillet 2018 ;

CONSIDERANT qu'une évolution de méthodologie d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal nécessite une planification différente des réunions, entraînant une mobilisation plus importante des intervenants du bureau d'étude,

CONSIDERANT qu'à ce titre, il y a lieu de conclure un avenant au marché pour inclure ces modifications



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à M. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

**2021-68**

### URBANISME – CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DE RIONS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

*Rapporteur : M. Alain Queyrens*

Il est proposé de conclure une convention opérationnelle d'action foncière pour la redynamisation du centre bourg de Rions entre la commune, la communauté de communes et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA).

La convention définit un périmètre d'étude à travers laquelle la commune souhaite avoir une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire, notamment au niveau de la typologie de l'habitat, pour cibler les logements à acquérir de manière à faciliter une remise sur le marché, et une réponse à la demande potentielle

Un second périmètre de veille foncière s'inscrit dans démarche d'anticipation foncière active en appui de la démarche de précision du projet engagé par la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 26 septembre 2018 approuvant la convention cadre n°33-18-100 entre la communauté de commune et l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

Considérant le projet de convention opérationnelle d'action foncière pour la redynamisation du centre bourg entre la commune de Rions, la communauté de commune et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE la convention opérationnelle d'action foncière pour la redynamisation du centre bourg entre la commune de Rions, la communauté de commune et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 033-200069581-20210414-D2021\_68-DE

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u> :	
<u>Présents</u> :	36	<u>Exprimés</u> :	43
<u>dont suppléants</u> :	0	<u>Abstentions</u> :	0
<u>Absents</u> :	7		
<u>Pouvoirs</u> :	7	<b>POUR</b> :	43
		<b>CONTRE</b> :	0

**2021-69**

### **ECONOMIE : DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER*

Monsieur le Vice-Président rappelle la nécessité pour le territoire de se doter d'une stratégie de développement économique prospective en vue de structurer l'accueil des activités économique sur le territoire. Cette stratégie visera à structurer l'accompagnement mis en place par le service de développement économique et à cibler les filières économiques stratégiques à développer et conforter.

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le développement économique est une compétence obligatoire des communautés de communes et qu'il représente un enjeu prioritaire pour la CDC Convergence Garonne ;

CONSIDERANT la nécessité pour la CDC de se doter d'un véritable outil prospectif et d'aide à la décision en la matière ;

CONSIDERANT que l'élaboration d'une stratégie de développement économique à vocation à identifier les principaux enjeux de la CDC en la matière (perspective 10 à 15 ans) et d'établir un plan d'actions à moyen termes (5 ans) ;

CONSIDERANT que ce travail aura pour objectif de définir les filières de développement stratégiques du territoire (en capitalisant sur l'existant et/ou en créant de nouvelles filières), d'identifier le potentiel d'emplois et de mettre en place les outils nécessaires à la poursuite des objectifs qui seront fixés ;

CONSIDERANT que pour réaliser ce travail, la CDC souhaite faire appel à un cabinet d'études ;

CONSIDERANT le dispositif GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) porté par la DIRECCTE qui vise à accompagner les territoires dans ces démarches de structuration ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel :

Charges	Montant	Produits	
<b>Charges directes</b>		<b>Ressources directes</b>	
<b>Prestation</b>	<b>38 000€</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
<b>Services extérieurs (documentation)</b>	<b>150€</b>		
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>1600€</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Publicité, publication	1000€	Etat	
Déplacements, missions	600€	<b>DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine</b>	22 875€
<b>Impôts et taxes</b>	/	Région(s)	
<b>Charges de personnel</b>	<b>6000 €</b>	Département(s)	
Rémunérations des personnels (0.15 ETP)	4 260€	Intercommunalité(s) : EPCI	22 875€
Charges sociales	1 740€		
Autres charges de personnel			
<b>Autres charges de gestion courante</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>45 750€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>45 750€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE le plan de financement présenté

AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'étude ;

AUTORISE le Président à déposer les demandes de financements afférentes ;

INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de cette action.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### 2021-70

#### ECONOMIE : REGLEMENTS D'INTERVENTION SUR LES AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER*

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes Convergence Garonne a pour ambition de renforcer le tissu économique local en accompagnant le développement des entreprises présentes sur son territoire. Il s'agit là d'agir sur l'emploi et l'attractivité du territoire, la qualité de vie des habitants.

Ainsi, la Communauté de Communes Convergence Garonne souhaite renforcer son action en matière de développement économique afin d'impulser une dynamique entrepreneuriale vertueuse ; ceci se traduit notamment, par la mise en place d'aides économiques en faveur des entreprises.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 4251-17 et L. 5214-16 ;

VU la délibération n°2017/286 relative à l'adoption du règlement d'intervention à destination des dynamiques économiques collectives ;

VU la délibération N°2019/006 relative à la convention économique établie entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CDC Convergence Garonne en date du 1 février 2019 ;

CONSIDERANT les travaux de la commission économie ;

CONSIDERANT la nécessité de doter la Communauté de communes de règlements d'intervention relatifs aux aides économiques aux entreprises ;

CONSIDERANT les trois dispositifs ci-dessous :

1. La prestation d'accompagnement au développement et à la structuration d'entreprises dont l'accompagnement se matérialise par l'intervention d'un prestataire identifié en vue d'accompagner l'entrepreneur dans la mise en œuvre d'un projet de développement économique (étude de marché, prévisionnel financier, complémentarité avec l'activité existante, stratégie commerciale) ou la structuration de l'entreprise (gestion financière, ressources humaines).

Le budget alloué à cette action s'élève à 15 000€.

2. La prestation d'aides à la stratégie d'entreprises se matérialise par un accompagnement qui vise à offrir un éclairage et un savoir-faire spécifique dans des domaines mal maîtrisés ou inhabituels (conduite du changement digitalisations du modèle économique, ouverture à l'international, transition énergétique, développement durable, agencement du point de vente...).

Le budget alloué à cette action s'élève à 10 000€

3. L'aide aux dynamiques économiques collectives a été révisée pour répondre à des objectifs ciblés :

- o Inciter les entreprises à se regrouper autour d'objectifs communs ;
- o Contribuer à la structuration/consolidation de projets structurants et pérenne à l'échelle du territoire ;
- o Encourager les collaborations entre entreprises autour de projets collectifs.

Le budget alloué à cette action s'élève à 20 000€

CONSIDERANT que la Région est chef de file en matière d'aides aux entreprises, un avenant à la convention SRDEII sera pris pour la mise en application de ces différents dispositifs.

CONSIDERANT que chaque aide fera l'objet d'une convention avec l'entreprise, préalablement approuvée par le conseil communautaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ADOpte les règlements d'intervention annexés à la présente délibération qui liste :

- o Les objectifs des aides
- o Les publics éligibles
- o La nature des projets éligibles
- o Les montants de l'aide et modalités d'intervention
- o Les conditions de paiement
- o Les conditions d'instruction et de sélection des dossiers
- o Les modalités de conventionnement

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de cette action.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU), Bernard MATEILLE (pouvoir à M. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....36	<u>Exprimés</u> : .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : .....7	
<u>Pouvoirs</u> : .....7	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

**D2021-71**

### **ECONOMIE : AVENANT A LA CONVENTION SRDEII AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER*

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la loi NOTRE du 7 aout 2015, les Régions ainsi que les Intercommunalités sont devenues seules compétentes en matière de développement économique.

La Région Nouvelle-Aquitaine est responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique et chargée de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises.

La loi rappelle que le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Cependant, les communes et leurs groupements ne sont pas exclus du dispositif dès lors que dans le cadre d'une convention passée avec la Région, ces collectivités peuvent participer au financement des aides.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 4251-17 et L. 5214-16 ;

VU la délibération N°2019/006 relative à la convention économique établie entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CDC Convergence Garonne en date du 1 février 2019 ;

CONSIDERANT que les travaux de la commission économie ont abouti à une modification du règlement d'intervention des aides économiques aux entreprises ;

CONSIDERANT que de cette modification se matérialise par la création de 3 dispositifs distincts :

1. La prestation d'accompagnement au développement et à la structuration des entreprises dont l'accompagnement ;
2. La prestation d'aide à la stratégie d'entreprises ;
3. L'aide aux projets partenariaux structurants.

CONSIDERANT que les modalités de ces aides diffèrent des aides énoncées dans le cadre de la convention SRDEII passée avec la Région ;

CONSIDERANT la nécessité de réviser ladite convention pour intégrer ces modifications et ce, par voie d'avenant (annexe à la présente délibération) ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

INTEGRE ces trois dispositifs à la convention SRDEII signée avec la Région ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant relatif à cette convention.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	42
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	1 (Mme Porta)
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	42
		<b>CONTRE</b> : .....	0

**2021-72**

### **TOURISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CADILLAC ET PODENSAC**

*Rapporteur : M. Thomas FILLIATRE*

Conformément aux dispositions de la loi n° n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la compétence tourisme en matière de « promotion du tourisme, dont création d'office de tourisme » doit être exercée à l'échelon communautaire depuis le 1er janvier 2017.

Dans ce cadre, la communauté de communes Convergence Garonne a fait le choix d'une gestion mixte en créant à la fois un service tourisme au sein de la collectivité et un office de tourisme sous statut associatif, agissant sur le périmètre communautaire : l'office de tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac, auquel la CDC délègue une partie des missions liées à la compétence tourisme.

Pour rappel, l'article R. 133-19 du code du tourisme prévoit que la délibération du conseil communautaire créant cet office devra indiquer son statut ainsi que la composition de ses organes délibérants, à savoir « le nombre des membres représentant la collectivité et le nombre des membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme dans la commune (ou communauté) ».

Les statuts de l'association en vigueur définissent la composition de conseil d'administration de l'office de tourisme tel que décrit ci-après :

« Le conseil d'administration se compose de 3 collèges, composé de 36 membres :

1. Collège des représentants de la communauté de communes « membres élus » : 18 membres désignés par le conseil communautaire, membres de droit ;
2. Collège des personnes physiques ou morales « membres institutionnels, associations, groupements » : membres désignés par l'assemblée générale. Ces membres choisissent ensuite leur représentant ;
3. Collège des professionnels « membres adhérents » oeuvrant au développement touristique et économique : 9 membres répartis par activités (exemple : hébergeurs, restaurateurs, associations, activités de loisirs, viticulteurs, etc.). Les catégories d'activités et le nombre de représentants sera déterminée par l'assemblée générale.

Sont associés, avec voix consultatives aux travaux du conseil d'administration, à raison d'un représentant par commune les offices.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R. 133-19 du Code du tourisme précisant les modalités de création d'un Office de Tourisme ;

VU les statuts de la communauté de communes Convergence Garonne en vigueur,

VU la délibération n°2017/104 relative à la création de l'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme en date du 15 mars 2021 ;

CONSIDERANT que la compétence tourisme est détenue par la Communauté de Communes qui délègue ainsi des missions, en lien avec cette compétence, à son Office de tourisme ;

CONSIDERANT le constat partagé entre l'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac et de la Communauté de Communes Convergence Garonne sur la nécessité de recréer du lien entre la politique touristique portée par la CDC et sa mise en application par l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT le rôle prépondérant que souhaite donner la CDC aux acteurs touristiques du territoire afin de mener une politique concertée et partagée, qui réponde au plus près aux besoins du territoire ;

CONSIDERANT le souhait de traduire cette orientation au sein des organes délibérants de l'association et ce, en assurant une meilleure représentativité des différents collèges ;

CONSIDERANT qu'à ce jour, la collectivité détient 50 % des voix dans les instances de l'association telles que le conseil d'administration (18 membres) ou le bureau (5 membres) ;

CONSIDERANT qu'il est préconisé une répartition égalitaire des différents collèges, une composition du conseil d'administration maintenue à 36 membres mais revue selon les modalités ci-dessous semble pertinente :

- Collège de socio-professionnels : 12 membres (au lieu de 9 actuellement)
- Collège des institutionnels : 12 membres (au lieu de 9 actuellement)
- Collège des élus : 12 membres (au lieu de 18 actuellement).

CONSIDERANT que cette nouvelle répartition permettra également de rééquilibrer la représentativité des différents collèges dans les organes décisionnels ainsi que l'accès aux postes structurants de l'association (président, trésorier, secrétaire) ;

CONSIDERANT les 12 élus proposés par le Président à savoir :

Thomas FILLIATRE (Preignac)
Dominique CLAVIER (Pujols-sur-Ciron)
Jérôme GAUTHIER (Paillet)
Maryse FORTINON (Podensac)
Vincent JOINEAU (Rions)
Michel GARAT (Barsac)
Jocelyn DORE (Cadillac)
Julien LE TACON (Cérons)
André MASSIEU (Gabarnac)
Daniel BOUCHET (Lestiac sur Garonne)
Jean-Marc DEPUYDT (Podensac)
Michel LATAPY (Ste Croix du Mont)

CONSIDERANT l'absence d'autres candidats

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE la modification du nombre de représentants élus au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme et sa prise en compte dans les statuts de l'association.

DESIGNE les 12 représentants suivants pour la Communauté de Communes au sein de l'association pour la durée du mandat comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 033-200069581-20210414-D2021\_72-DE

Thomas FILLIATRE (Preignac)
Dominique CLAVIER (Pujols-sur-Ciron)
Jérôme GAUTHIER (Paillet)
Maryse FORTINON (Podensac)
Vincent JOINEAU (Rions)
Michel GARAT (Barsac)
Jocelyn DORE (Cadillac)
Julien LE TACON (Cérons)
André MASSIEU (Gabarnac)
Daniel BOUCHET (Lestiac sur Garonne)
Jean-Marc DEPUYDT (Podensac)
Michel LATAPY (Ste Croix du Mont)

DIT que cette délibération sera notifiée à l'Office de tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### 2021-73

#### GEMAPI : ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE SUR LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Rapporteur : Mme MENERET

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que le cahier des charges relatif au dispositif PAPI a été actualisé. Le nouveau cahier des charges consolide la démarche en deux temps du dispositif PAPI : d'abord la phase du programme d'études préalables au PAPI, puis la phase du programme d'actions, le PAPI.

Le PAPI d'intention en projet devient donc le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI. Il est porté par le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) sur une durée de 4 ans maximum à compter de la réception de la nouvelle lettre d'intention du projet.

Compte tenu de cette évolution et de la nécessité de s'engager financièrement sur le reste à charge (hors subvention de l'Etat), une nouvelle délibération doit être prise. Cette nouvelle délibération annule et remplace celle du 25 novembre 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) ;

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la délibération du 19 décembre 2018, approuvant la stratégie sur la prévention des inondations ;

CONSIDERANT la prise de compétence GEMAPI par la communauté de communes et donc l'obligation de la communauté de communes de mettre en oeuvre des actions de prévention et de protection contre les inondations ;

CONSIDERANT l'intérêt de s'engager dans une démarche concertée avec les autres communes de la Gironde pour une gestion globale et plus efficace des inondations du territoire ;

CONSIDERANT la possibilité de bénéficier de subventions de l'Etat par le biais de l'appel à projet PAPI, à un taux maximum de 50 % ;

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'un comité de pilotage restreint s'est tenu le 8 mars 2021, définissant la stratégie retenue ainsi que les conditions de financement et délais de réalisation (cf. document de synthèse en annexe). Un COPIL de validation est prévu le 26 avril 2021. Le dossier de candidature devrait être déposé au service instructeur à la fin du mois de mai pour une labellisation par les services de l'Etat, prévue au début de l'automne 2021.

Madame la Vice-Présidente énumère les actions sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Convergence Garonne. Le tableau ci-dessous détaille le coût prévisionnel et l'estimation du reste à charge, sur lequel la collectivité doit s'engager :

Actions		Coût à financer dans le PAPI		Subvention de l'Etat		Restant à charge	
n°	Intitulé de l'action	Montant (HT)	Montant global TTC	Taux max	Montant TTC	Taux max	Montant TTC
1-1	Recueillir et valoriser la mémoire des inondations	5 400 €	5 400 €	0%	0 €	100%	5 400 €
1-7	Aménagement d'un sentier d'interprétation sur l'île Raymond	0	0	0%	0 €	0	0
4-1	Intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	0	0	0%	0 €	0	0
4-3	Intégrer le risque ruissellement dans les documents d'urbanisme	0	0	0%	0 €	0	0
7-2.8	Etudes de définition des travaux nécessaires au classement des ouvrages de protection du casier de Toulence-Preignac	35 769 €	42 923 €	50%	21 461 €	30%	12 877 €
7-2.9	Etudes de définition des travaux nécessaires au classement des ouvrages de protection du casier de Preignac- Barsac	48 225 €	57 870 €	50%	28 935 €	30%	17 361 €
7-2.10	Etudes de définition des travaux nécessaires au classement des ouvrages de protection du casier de Barsac-Cérons	115 970 €	139 164 €	50%	69 582 €	30%	41 749 €
7-2.11	Etudes de définition des travaux nécessaires au classement des ouvrages de protection du casier de Loupiac-Verdelais	76 870 €	92 244 €	50%	46 122 €	30%	27 673 €
TOTAL		282 234 €	337 601 €	49,0%	166 100 €	51%	105 060 €

Madame la Vice-Présidente précise que le montant des études de définition des travaux nécessaires au classement des ouvrages (*études faune-flore, études foncières, topographiques et géotechniques*) a été estimé selon le linéaire de digues présentes sur notre territoire.

Ces études ne seront déclenchées qu'en cas de nécessité de faire des travaux conséquents et uniquement sur les ouvrages qui seront prochainement choisis et reconnus par la collectivité. Le chiffrage est la fourchette haute du marché à bons de commande lancé en 2019 sur la reconnaissance des systèmes d'endiguement car il correspond à une hypothèse de travaux sur l'ensemble du linéaire des 4 systèmes de notre territoire.

Madame la Vice-Présidente souligne que sur le reste à charge, des co-financements supplémentaires seront demandés auprès des partenaires dont notamment : Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Agence de l'Eau Adour-Garonne...

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

VALIDE les actions sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Convergence Garonne inscrites au programme

AUTORISE le Président, sous réserve de la validation du dossier de candidature par les services de l'Etat, à engager les crédits nécessaires sur 4 ans pour financer les actions retenues ;

AUTORISE le Président à engager et signer toutes les démarches permettant d'obtenir les co-financements supplémentaires auprès des partenaires, notamment : Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Agence de l'Eau Adour-Garonne... ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 033-200069581-20210414-D2021\_73-DE

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place des actions du programme, des actions de validation du dossier de candidature ;

CHARGE le Président de notifier cette décision au SMEAG, animateur et porteur de la démarche, aux autres maîtres d'ouvrages partenaires du projet ainsi qu'aux services préfectoraux.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. GARAT), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### 2021-74

#### GEMAPI : FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI

Rapportrice : Mme Valérie MENERET

Madame la Vice-Présidente rappelle que la collectivité lève la taxe GEMAPI et que cette dernière doit être exclusivement affectée aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence.

La taxe abonde un budget annexe et son produit doit être voté chaque année.

VU l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la délibération n°2018/021 du 14 février 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a institué la taxe GEMAPI ;

CONSIDERANT la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire de la communauté de communes ;

CONSIDERANT les frais fixes d'entretien, de cotisation aux divers syndicats, des charges de personnels, des études et travaux d'investissement ;

Madame la Vice-Présidente détaille les principaux besoins de financement budgétés pour l'année 2021 :

Sens	Chapitre		
Dépenses	Cha = 011	Charges à caractère général	
	Cha = 012	Charges de personnel et frais assimilés	60 500,00
	Cha = 014	Atténuations de produits	1 500,00
	Cha = 022	Dépenses imprévues	0,00
	Cha = 023	Virement à la section d'investissement	240 671,16
	Cha = 65	Autres charges de gestion courante	71 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>381 371,16</b>	
Recettes	Cha = 002	Résultat d'exploitation reporté	196 895,16
	Cha = 73	Impôts et taxes	180 000,00
	Cha = 77	Produits exceptionnels	4 476,00
<b>Total Recettes</b>		<b>381 371,16</b>	

Sens	Opération	Prop	Report 2020	Montant BP2021	
Dépenses	Ope = OPFI	Opération financière	0,00	0,00	0,00
	Ope = 100	BERGE DE GARONNE	305 674,00	33 802,50	339 476,50
	Ope = 200	ETUDE DE DANGER DIGUES GARONNE	61 880,00	25 140,00	87 020,00
	Ope = 400	ETUDE DIAGNOSTIC BARRAGE LAROMET	40 900,00	0,00	40 900,00
	Ope = 500	PROG D ACTIONS ET PREVENTION DES INONDATIONS PAPI	1 000,00	0,00	1 000,00
	Ope = OPNI	Opération non individualisée	5 000,00	0,00	5 000,00
	Ope = 700	AUTRES DIGUES	10 000,00	0,00	10 000,00
	Ope = 600	TRAVAUX DIGUE BARSAC CERONS	70 911,16	0,00	70 911,16
	<b>Total Dépenses</b>		<b>495 365,16</b>	<b>58 942,50</b>	<b>554 307,66</b>
Recettes	Ope = OPFI	Opération financière	299 613,66	0,00	299 613,66
	Ope = 100	BERGE DE GARONNE	211 694,00	0,00	211 694,00
	Ope = 400	ETUDE DIAGNOSTIC BARRAGE LAROMET	0,00	0,00	0,00
<b>Total Recettes</b>		<b>554 307,66</b>	<b>0,00</b>	<b>554 307,66</b>	

Afin de venir compléter les recettes et d'équilibrer le budget annexe, Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour 2021 à 180 000 €.

Le produit reste inchangé par rapport à celui de l'année 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE le montant de cette taxe.

APPROUVE la fixation du produit de la taxe.

AUTORISE le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. GARAT), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### 2021-75

#### GEMAPI / VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE DIGUE ET DE VOIRIE FAISANT SUITE A LA CRUE DE LA GARONNE DE FEVRIER 2021

Rapporteur : Mme MENERET

Madame la Vice-Présidente rappelle que le territoire de la collectivité a connu une succession de deux tempêtes (Hortense et Justine) qui ont provoqué la montée des eaux de la Garonne à partir du 1er jusqu'au 9 février 2021 (dates précisées dans l'arrêté du 19 février 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle).

Madame la Vice-Présidente précise que le niveau de la Garonne a ainsi atteint les 8.25m à l'échelle de Cadillac. Les ouvrages de protection contre les inondations ont été submergés en partie et ont dû faire face à un début d'érosion sur la face interne. Ce phénomène a provoqué des dégâts importants sur une partie du système d'endiguement Barsac-Cérons avec la destruction de la carapace béton sur la partie amont de la digue ainsi que sur le corps maçonné de l'écluse de Cérons en aval. Les dégâts importants occasionnés nécessitent impérativement des travaux de remise en état afin d'assurer de nouveau la protection des populations et des biens situés à l'arrière de ces ouvrages.

Madame la Vice-présidente ajoute que des voiries d'intérêt communautaire ont également été touchées par ces inondations (arrachement de la bande de roulement et de la fondation de la chaussée) :

- PORTETS : VC3 du Pommier Doux (environ 100 m2)
- CERONS : VC11 Barreyre (environ 120 m2)
- ILLATS : VC14 Le Merle (environ 15m2)
- PREIGNAC : VC207 Sanches (environ 185m2)

Madame la Vice-président précise que les montants estimés des travaux s'élèvent à :

- 160 545€ H.T pour le système d'endiguement Barsac-Cérons ;
- 52 217€ H.T pour les voiries d'intérêt communautaire.

Ces opérations sont éligibles :

- au fonds de solidarité mise en place par l'Etat, en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (dotation prévue par l'article L1613-3 et suivants du Code des Collectivités Territoriales).

- à une aide pour les travaux de gestion et la réduction du risque inondation (investissement) du Département de la Gironde pour la partie système d'endiguement.

Madame la Vice-Présidente précise que la demande de subvention porte sur les travaux d'urgence et les travaux de remise en état sur le système d'endiguement dont la collectivité a la gestion, ainsi que la voirie d'intérêt communautaire, qui ont subi des désordres lors de l'évènement climatique.

La présente délibération a pour objet de solliciter **une aide à son maximum** à la Préfecture de la Gironde et au Département de la Gironde concernant les travaux d'urgence et de remise en état de la digue, et des voiries, afin d'assurer de nouveau la protection des personnes et des biens.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Convergence Garonne ;

VU les évènements climatiques survenus du 04 février 2021 et les inondations en résultant ;

VU l'arrêté du 19 février 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

CONSIDERANT les dégradations constatées sur le système d'endiguement de Barsac-Cérons dont la communauté de communes assure la gestion ;

CONSIDERANT les dégradations constatées sur les voies transférées à la Communauté de Commune Convergence Garonne (VC3 du Pommier Doux à Portets / VC11 Barreyre à Cérons / VC14 Le Merle à Illats / VC207 Sanches à Preignac) et la nécessité de travaux ;

CONSIDERANT l'obligation pour la Communauté de Communes d'assurer la surveillance, l'entretien et la gestion de l'ouvrage de protection contre les inondations situées sur les communes de Barsac-Cérons ;

CONSIDERAT l'obligation de la Communauté de Communes d'entretenir et réparer les voiries d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT les règles applicables en matière dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales (DSEC) et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, conformément à l'article L1613-6 du Code des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition de plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Type de travaux	Montant H.T.	Partenaires	Taux	Montant H.T.
Travaux système d'endiguement Barsac-Cérons	160 545€	État	Taux maximum	128 436€ max.
		CD33	Taux permettant d'atteindre 80% d'aides	
		RAC CCCG	20% minimum	32 109€ min.
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>160 545 €</b>
Travaux d'urgence (voirie communautaire)	52 217 €	État	Taux maximum	41 773€ max.
		RAC CCCG	20% minimum	10 443 € min.
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>52 217€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>212 762€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>212 762 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Gironde à un taux maximum des montants éligibles ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde à un taux maximum des montants éligibles ;

VALIDE le plan de financement correspondant ;

INSCRIT les crédits au budget annexe GEMAPI (système d'endiguement) et au budget principal (voir) ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20210414-D2021\_75-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....36	<u>Exprimés</u> : .....43
<u>dont suppléants</u> : .....0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : .....7	
<u>Pouvoirs</u> : .....7	
	<b>POUR</b> : .....43
	<b>CONTRE</b> : .....0

### 2021-76

#### SPORT –CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR LE PROJET CAP 33

*Rapporteur : M. Gauthier*

Le projet CAP 33 a pour objet de proposer aux familles et aux jeunes de plus de 15 ans des temps de découverte d'activités sportives variées tout au long de l'été.

Ce projet s'inscrit dans la politique sportive de la collectivité en permettant de favoriser l'accès de tous les publics aux pratiques sportives, dans le cadre des nouvelles compétences de la Communauté de communes.

La Communauté de Communes a choisi pour 2021 de demander une réinscription dans le dispositif du département.

Ainsi une convention est proposée afin de faciliter la mutualisation des moyens logistiques, matériels et humains entre la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, la Communauté de Communes du Sud Gironde, la Communauté de Communes du Bazadais et la Communauté de Communes Convergence Garonne pendant l'opération CAP33 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT que le projet CAP 33 a pour objet de proposer aux familles et aux jeunes de plus de 15 ans des temps de découverte d'activités sportives variées tout au long de l'été ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans la politique sportive de la collectivité en permettant de favoriser l'accès de tous les publics aux pratiques sportives, dans le cadre des nouvelles compétences de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a choisi pour 2021 de demander une réinscription dans le dispositif du département ;

CONSIDERANT que la convention a pour objectif de faciliter la mutualisation des moyens logistiques, matériels et humains entre les Communautés de Communes pendant l'opération CAP33 2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 033-200069581-20210414-D2021\_76-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE la convention de mutualisation CAP 33 ci annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour le compte de la Communauté de communes.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS**

**LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### 2021-77

#### RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT EGALITE FEMMES-HOMMES POUR L'ANNEE 2020

*Rapporteur : M. Jocelyn Doré, Président*

VU la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°2016-1088 du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et la sécurisation des parcours professionnels ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales précisant le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport ;

CONSIDERANT que la loi du 04 août 2014 précise que les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport égalité femmes hommes avant le vote du budget. Ce rapport doit se décliner en deux parties : la première est dédiée à un diagnostic interne et la seconde doit mettre en valeur les actions menées ;

CONSIDERANT le rapport égalité femmes hommes pour l'année 2020 exposé ce jour ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE le rapport sur l'égalité femmes hommes tel que joint en annexe de la présente délibération.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. GARAT), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### D2021-78

#### ENFANCE ET JEUNESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE ET LA PRESTATION DE SERVICE OCCASIONNEL DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CAF DES STRUCTURES PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE.

Rapporteur : M. SOULE

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CAF aide financièrement les collectivités territoriales par le biais des conventions de financement et d'objectifs. Ces conventions permettent à la Communauté de communes Convergence Garonne de percevoir les prestations de service ordinaire pour les accueils de loisirs périscolaire (Mercredi), pour les accueils de loisirs extrascolaire (vacances) et les RAM ainsi que la prestation de service uniquement pour le multi accueil Ocabelou.

La durée de ces conventions s'étend du 01/01/2021 au 31/12/2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes ;

VU le contrat Enfance Jeunesse ;

CONSIDERANT l'accueil des enfants au sein des structures, petite enfance, enfance et jeunesse et l'accompagnement financier de cet accueil par la CAF ;

CONSIDERANT la nécessité de conventionner avec la Caisse d'Allocations Familiales de Bordeaux, qui soutient la politique petite enfance, enfance, jeunesse par le biais d'un partenariat fort et de cofinancements, qui contribuent au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de versement de la Prestation de Service Occasionnel (PSO), annexés à la présente délibération, ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### D2021-79

#### **PLU I - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N°2017/01 POUR L'ELABORATION D'UN PLU COMMUNAUTAIRE**

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER*

En préambule, le Vice-Président rappelle que la procédure d'autorisation de programme/crédits de paiements est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire et permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel. Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des CP non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les CP de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence. Il est nécessaire de clôturer une AP/CP par délibération pour mettre fin à l'engagement pluriannuel pris par l'assemblée.

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;  
VU l'instruction codificatrice M14 ;

VU la délibération 2017-130 du 5 avril 2017 pour l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement n°2017/01 pour l'opération d'élaboration d'un PLU communautaire d'un montant de 500 000€ dont 100 000 € ont été inscrits en crédits de paiements en 2017, 200 000€ en 2018 et 200 000 € en 2019 ;

CONSIDERANT que l'AP/CP n°2017/01 ouverte en 2017, doit être réajustée pour tenir compte des délais de réalisation ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de modifier l'AP/CP n°2017-01 concernant l'élaboration du PLU communautaire :

Code ACP	Libellé ACP	Date création/ révision	Montant AP	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023
2017/01	Elaboration d'un PLUI	05/04/2017	500 000,00	100 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	
2017/01	Elaboration d'un PLUI	01/07/2020	379 900,05	227,05	18 374,23	103 273,86	151 800,00	70 000,00	36 224,91	
2017/01	Elaboration d'un PLUI	14/04/2021	393 000,00	227,05	18 374,23	103 273,86	11 799,00	164 515,00	67 860,00	26 950,86

AUTORISE le Président à signer les documents permettant de modifier cette opération et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### **D2021-80 TOURISME : ORTERRA - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N°2017/03 POUR LA REALISATION DU CENTRE D'INTERPRETATION A SAINTE-CROIX DU MONT**

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER*

En préambule, le Vice-Président rappelle que la procédure d'autorisation de programme/crédits de paiements est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire et permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel. Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des CP non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les CP de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence. Il est nécessaire de clôturer une AP/CP par délibération pour mettre fin à l'engagement pluriannuel pris par l'assemblée.

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

VU l'instruction codificatrice M14 ;

VU la délibération 2017-130 du 5 avril 2017 pour l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement n°2017-03 pour l'opération de réalisation du centre d'interprétation « ORTERRA » d'un montant de 1 315 562€ donc 420 000€ ont été inscrits en crédits de paiements en 2017 et 895 562€ en 2018 ;

CONSIDERANT que le projet de développement économique et touristique ORTERRA sur le territoire de l'ex-CDC des Coteaux de Garonne et faisait l'objet d'un projet de réalisation d'un centre d'interprétation « ORTERRA », pour lequel la collectivité a acheté le bâtiment du presbytère de Sainte-Croix du Mont le 14 décembre 2010 ;

CONSIDERANT que les travaux prévus dans le permis de construire accordé le 26 juillet 2013 pour la réalisation du projet architectural du cabinet BL2 architecte, la déclaration d'ouverture des travaux sur le bâtiment du presbytère de Sainte-Croix du Mont le 23 mai 2016, la demande de prorogation du permis de construire faite le 24 mai 2016 n'ont pas été réalisés ;

CONSIDERANT la délibération du 5 avril 2016 de la commune de Sainte-Croix du Mont sollicitant l'aide de la communauté de communes pour mener la réflexion quant à la transformation des bâtiments des anciens chais de Tastes en hébergements touristiques, faisant évoluer le périmètre de valorisation du projet ;

CONSIDERANT la volonté de la communauté de communes de redéfinir le projet pour l'adapter au nouveau contexte communautaire et aux évolutions touristiques ;

CONSIDERANT le courrier de déclaration de non réalisation des travaux transmis par la communauté de communes Convergence Garonne à la demande de la DGFIP de Langon le 05 juin 2020 ;

CONSIDERANT qu'au-delà des éléments factuels, des éléments règlementaires s'imposent à la collectivité. En effet, la mise en application de l'article R424-17 du code de l'urbanisme (relatif à la validité des permis de construire), rend aujourd'hui le permis de construire associé au projet, caduque et ce, depuis le 13/05/2017.

CONSIDERANT que l'AP/CP ouverte en 2017, d'un montant total de 1 315 562€, fléchait la réalisation des travaux tels qu'inscrits dans le permis de construire, elle peut être aujourd'hui considérée comme obsolète ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de clôturer l'AP/CP n°2017-03 du programme de réalisation d'un centre d'interprétation « ORTERRA » à Sainte-Croix du Mont à un montant de 24 400,43 €.

Code ACP	Libellé ACP	Date création/ révision	Montant AP	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
2017/03	Programme ORTERRA	04/04/2017	1 315 562,00	420 000,00	895 562,00			
2017/03	Programme ORTERRA	01/07/2020	24 400,43	0,00	21 185,04	0,00	3 215,39	
2017/03	Programme ORTERRA	14/04/2021	24 400,43	0,00	21 185,04	0,00	0,00	3 215,39

AUTORISE le Président à signer les documents permettant de clôturer cette opération et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. GARAT), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU), Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice : 43

Votes :

Présents : .....36

Exprimés : 41

dont suppléants : .....0

Abstentions : 2 (Mme Ducos, Mme Peigney)

Absents : .....7

Pouvoirs : .....7

**POUR** : 40

**CONTRE** : .....1 (M.Massieu)

### D2021-81

#### **SEJ/POLE SOCIAL - AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N°2017/04 POUR LA REALISATION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE, D'UN RAM ET D'UN PÔLE SOCIAL ET FAMILIAL A CERONS** *Rapporteur : M. Dominique CLAVIER*

En préambule, le Vice-Président rappelle que la procédure d'autorisation de programme/crédits de paiements est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire et permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel. Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des CP non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les CP de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence. Il est nécessaire de clôturer une AP/CP par délibération pour mettre fin à l'engagement pluriannuel pris par l'assemblée.

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

VU l'instruction codificatrice M14 ;

VU la délibération 2017-173 du 17 mai 2017 pour l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement n°2017-04 pour l'opération de réalisation d'une structure petite enfance, d'un RAM et d'un pôle social et familial à Cérons d'un montant de 1 200 000€ dont 193 550€ ont été inscrits en crédits de paiements en 2017, 700 000€ en 2018 et 306 450€ en 2019 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes poursuit la démarche de consensuelle commune de Cérons avec pour volonté d'insérer une forte dimension environnementale type « bâtiment du futur » au sens du dispositif de la Région Nouvelle Aquitaine ;

Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le 19/04/2021

CONSIDERANT que le projet prévoit une mutualisation de la structure avec un espace multi-accueil de 20 places, un bureau polyvalent et un espace dédié au public « jeunes enfants » et de leurs familles ;

CONSIDERANT qu'après la réalisation d'une étude de programmation, puis la sélection des architectes et la validation des phases:

- esquisses,
  - APS (avant-projet sommaire) et
  - APD (avant-projet définitif),
- les montants de l'opération ont été réajustés ;

CONSIDERANT que l'AP/CP ouverte en 2017, doit être réajustée pour tenir compte des délais de réalisation

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de modifier l'AP/CP n°2017-04 concernant l'opération de réalisation d'une structure petite enfance, d'un RAM et d'un pôle social et familial à Cérons.

Code APCP	Libellé APCP	Date création/ révision	Montant AP	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023
2017/04	Pôle social et familial Cerons	05/04/2017	1 200 000,00	193 550,00	700 000,00	306 450,00	0,00			
2017/04	Pôle social et familial Cerons	01/07/2020	1 944 000,00	0,00	1 432,48	48 328,16	61 420,00	915 000,00	917 820,36	
2017/04	Pôle social et familial Cerons	14/04/2021	2 000 000,00	0,00	1 432,48	48 328,16	26 169,84	100 000,00	915 000,00	909 069,52

AUTORISE le Président à signer les documents permettant de modifier cette opération et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

*Le Président,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU), Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice : 43

Votes :

Présents : .....36

Exprimés : 39

dont suppléants : .....0

Abstentions : 4 (M. Charlot ; M. Lahiteau ; Mme Techenev ; Mme Peigney)

Absents : .....7

Pouvoirs : .....7

**POUR** : 31

**CONTRE** : 8 (Mme Ducos ; M. Massieu ; M.Latapy ; M. Pernin , M. Garat, Mme Carruesco, M. Pedurant ; M. Rapet)

### D2021-82

#### ADMINISTRATION GENERALE – REVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N° 2020-01 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF A USAGE DE BUREAUX

Rapporteur : M. Dominique CLAVIER

En préambule, le Vice-Président rappelle que la procédure d'autorisation de programme/crédits de paiements est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire et permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel. Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des CP non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les CP de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence. Il est nécessaire de clôturer une AP/CP par délibération pour mettre fin à l'engagement pluriannuel pris par l'assemblée.

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

VU l'instruction codificatrice M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier l'AP/CP pour la construction d'un bâtiment administratif à usage de bureau ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de modifier l'AP/CP n°2020-01 concernant l'opération de construction d'un bâtiment administratif à usage de bureau ;

Code ACP	Libellé ACP	Date création/ révision	Montant AP	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024
2020/01	Construction d'un bâtiment administratif à usage de bureaux	01/07/2020	1 398 500,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	700 000,00	528 500,00	70 000,00	
2020/01	Construction d'un bâtiment administratif à usage de bureaux	14/04/2021	1 398 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	700 000,00	528 500,00	70 000,00

AUTORISE le Président à signer les documents permettant de modifier cette opération et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

**D2021-83**

### FINANCES -VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

Rapporteur : M. Dominique CLAVIER

Monsieur le Rapporteur soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la Communauté de communes pour l'année 2021 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année n - 1	Bases notifiées	Taxes (taux n-1)
Taxe sur le foncier bâti	26 999 234 €	25 729 000 €	3.43 %
Taxe sur le foncier non bâti	1 259 000 €	1 258 000 €	10.94 %
Cotisation foncière des entreprises	8 244 000 €	5 935 000 €	26.88 %

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et des produits attendus des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFRER, TASCUM, fraction de TVA en remplacement de la Taxe d'habitation), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2021 de **7 556 302 €**.

VU le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants ;

VU l'état de notification des bases d'imposition des quatre taxes directes locales ;

VU le budget primitif voté par délibération du Conseil Communautaire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

FIXE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2021 :

Taxes	Bases notifiées	Taux	Produits
Taxe sur le foncier bâti	25 729 000 €	3.43 %	909 227 €
Taxe sur le foncier non bâti	1 258 000 €	10.94 %	133 328 €
Cotisation foncière des entreprises	5 935 000 €	26.88 %	1 595 494 €
<b>TOTAUX</b>			<b>2 638 049 €</b>

CHARGE Monsieur le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

*Le Président,**-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice : 43

Votes :

Présents : .....36

Exprimés : 39

dont suppléants : ..... 0

Abstentions : 4 (M. Charlot, M. Pernin, Mme Ducos, Mme Teycheney)

Absents : ..... 7

Pouvoirs : ..... 7

**POUR** : 31

**CONTRE** : 8 (M. Lahiteau, M. Massieu, Mme Peigney, M. Garat, Mme Carruesco, M. Rapet, M. Pedurant, M. Latapy)

### D2021-84

#### FINANCES - BUDGET PRINCIPAL- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

*Rapporteur* : M. Dominique CLAVIER

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre.

M. Dominique CLAVIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des finances, présente le budget par chapitre :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Proposition 2021	Vote BP2021
<b>Dépenses</b>		
Cha = 011 Charges à caractère général	2 688 906,98	2 688 906,98
Cha = 012 Charges de personnel et frais assimilés	5 799 911,67	5 799 911,67
Cha = 014 Aténuations de produits	2 516 965,00	2 516 965,00
Cha = 022 Dépenses imprévues	979 069,00	979 069,00
Cha = 023 Virement à la section d'investissement	1 487 324,29	1 487 324,29
Cha = 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	643 007,08	643 007,08
Cha = 65 Autres charges de gestion courante	1 577 516,72	1 577 516,72
Cha = 66 Charges financières	138 370,52	138 370,52
Cha = 67 Charges exceptionnelles	1 094 883,17	1 094 883,17
Cha = 68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	12 400,00	12 400,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>16 938 354,43</b>	<b>16 938 354,43</b>
<b>Recettes</b>		
Cha = 002 Résultat d'exploitation reporté	4 135 158,77	4 135 158,77
Cha = 013 Aténuations de charges	60 000,00	60 000,00
Cha = 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 486,39	104 486,39
Cha = 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	1 388 355,14	1 388 355,14
Cha = 73 Impôts et taxes	7 678 064,00	7 678 064,00
Cha = 74 Dotations et participations	3 355 499,99	3 355 499,99
Cha = 75 Autres produits de gestion courante	214 790,14	214 790,14
Cha = 77 Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00
<b>Total Recettes</b>	<b>16 938 354,43</b>	<b>16 938 354,43</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

SLO

Propriétés	ID : 033-200069581-20210414-D2021_84-DE
2021	Report 2020
	BP2021

	2021	Report 2020	BP2021
<b>Dépenses</b>			
Ope = 101AIRE DE COURVOITURAGE	45 000,00	0,00	45 000,00
Ope = 102OPAH	76 000,00	0,00	76 000,00
Ope = 103BATIMENTS ADMINISTRATIFS	100 000,00	0,00	100 000,00
Ope = 104PRESBYTERE STE CROIX DU MONT	240 000,00	0,00	240 000,00
Ope = 105ZA PREIGNAC	6 840,00	0,00	6 840,00
Ope = 106ZA BEGUEY	7 200,00	0,00	7 200,00
Ope = 107ZA CERONS	306 360,00	0,00	306 360,00
Ope = 212PROG. VOIRIE 2012	0,00	0,00	0,00
Ope = 218PROG. VOIRIE 2018	0,00	0,00	0,00
Ope = 219PROG. VOIRIE 2019	0,00	229,14	229,14
Ope = 220PROG VOIRIE 2020	0,00	139 463,00	139 463,00
Ope = 221PROG VOIRIE 2021	156 000,00	0,00	156 000,00
Ope = 24ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER	1 650,00	14 424,00	16 074,00
Ope = 27MA ILLATS	4 325,00	0,00	4 325,00
Ope = 29SITE INTERNET CDC	0,00	0,00	0,00
Ope = 37MA PORTETS	8 500,00	3 560,83	12 060,83
Ope = 39AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE	0,00	0,00	0,00
Ope = 41MA PREIGNAC	7 850,00	0,00	7 850,00
Ope = 50ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	12 400,00	0,00	12 400,00
Ope = 51MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	0,00	1 080,00	1 080,00
Ope = 52ANNEXE SIEGE CDC GARE PODENSAC	0,00	0,00	0,00
Ope = 54RESEAU LECTURE PUBLIQUE	11 402,00	0,00	11 402,00
Ope = 55BATIMENT 15 COURS XAVIER MOREAU PODENSAC	0,00	0,00	0,00
Ope = 56ANNEXE SIEGE TRESORERIE PODENSAC	0,00	0,00	0,00
Ope = 58MA de CERONS	100 000,00	0,00	100 000,00
Ope = 59REHAB BIBLIOTHEQUES RLP	5 175,00	0,00	5 175,00
Ope = 61MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	2 700,00	0,00	2 700,00
Ope = 63MA DE CADILLAC	0,00	1 672,08	1 672,08
Ope = 64ACQUISITION FONCIERE	219 000,00	150 000,00	369 000,00
Ope = 65DOCS URBANISME CMNES DU GFP	2 200,00	567,84	2 767,84
Ope = 66ELABORATION DU PLUI	164 515,00	0,00	164 515,00
Ope = 67COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC	40 954,00	0,00	40 954,00
Ope = 69IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE	0,00	0,00	0,00
Ope = 70ORTERRA	3 216,39	0,00	3 216,39
Ope = 72LAC DE LAROMET	14 650,00	14 280,00	28 930,00
Ope = 73ILE DE RAYMOND	64 600,00	35 635,00	100 235,00
Ope = 76PISCINE DE CADILLAC	0,00	23 880,00	23 880,00
Ope = 80ACCUEILS DE LOISIRS	36 500,00	0,00	36 500,00
Ope = 81PARC INFORMATIQUE	125 610,00	7 948,80	133 558,80
Ope = 83ENTREES DE BOURG	4 500,00	34 200,00	38 700,00
Ope = 86PROGRAMMATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,00	11 484,00	11 484,00
Ope = 87TOURISME	43 300,00	0,00	43 300,00
Ope = 91RESTAURANT LAROMET	0,00	0,00	0,00
Ope = 92LAC AUX BRANCHES	12 000,00	3 670,20	15 670,20
Ope = 94SOUTIEN ECONOMIQUES	81 000,00	5 495,88	86 495,88
Ope = 95IMMEUBLE VILLA ROSA	2 140,00	7 893,67	10 033,67
Ope = 96TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	540 000,00	30 144,00	570 144,00
Ope = 97VIDEO PROTECTION	5 900,00	0,00	5 900,00
Ope = OPFI Opération financière	940 984,31	0,00	940 984,31
Ope = 88PREVENTION	10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 402 471,70</b>	<b>485 628,44</b>	<b>3 888 100,14</b>

	Proposition	Report 2020	Vote
<b>Recettes</b>			
Ope = 218PROG. VOIRIE 2018	0,00	37 500,00	37 500,00
Ope = 219PROG. VOIRIE 2019	20 375,00	0,00	20 375,00
Ope = 27MA ILLATS	0,00	0,00	0,00
Ope = 58MA de CERONS	4 125,00	0,00	4 125,00
Ope = 66ELABORATION DU PLUI	0,00	0,00	0,00
Ope = 68OFFICE DE TOURISME DE CADILLAC	0,00	0,00	0,00
Ope = 69IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE	0,00	17 585,00	17 585,00
Ope = 72LAC DE LAROMET	3 750,00	9 860,90	13 610,90
Ope = 73ILE DE RAYMOND	23 879,00	0,00	23 879,00
Ope = 81PARC INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00
Ope = 83ENTREES DE BOURG	3 500,00	0,00	3 500,00
Ope = 84PONTON DE CADILLAC	0,00	0,00	0,00
Ope = 87TOURISME	0,00	0,00	0,00
Ope = 94SOUTIEN ECONOMIQUES	0,00	0,00	0,00
Ope = 95IMMEUBLE VILLA ROSA	0,00	38 182,02	38 182,02
Ope = 96TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	168 000,00	0,00	168 000,00
Ope = OPFIOpération financière	3 561 343,22	0,00	3 561 343,22
<b>Total Recettes</b>	<b>3 784 972,22</b>	<b>103 127,92</b>	<b>3 888 100,14</b>

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par Monsieur le Président pour l'année 2021,

Après avoir proposé les inscriptions rectificatives suivantes :

En recettes de fonctionnement,

- A l'article 73111 -impôts directs locaux - chapitre 73 impôts et taxes : 2 847 073 euros ;
- A l'article 748311 Compensation des pertes de bases d'imposition – chapitre 74- dotations et participations : 64 euros ;
- A l'article 74833- Etat - Compensation CET (CVAE et CFE) - Chapitre 74 Dotations et participations : 541 800 euros ;
- A l'article 74834 État - compensation au titre des exonérations des taxes foncières – chapitre 74 – Dotations et participation : 33 810 euros.

En dépenses de fonctionnement,

- A l'article 022- dépenses imprévues : 979 069 euros

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme **16 938 354,43 €** compte tenu du résultat reporté ;

- La section d'investissement s'équilibre à la somme de **3 888 100,14 €** compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

- Le produit fiscal prévisionnel (contributions directes) est de **7 556 302 €** ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ACCEPTE les propositions budgétaires de Monsieur le Président avec les modifications apportées en séance ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### D2021-85

#### FINANCES -BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Dominique CLAVIER

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre. M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, présente le budget par chapitre :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Proposition 2021	Vote BP2021
<b>Dépenses</b>		
Cha = 011Charges à caractère général	2 313 702,08	2 313 702,08
Cha = 012Charges de personnel et frais assimilés	262 770,00	262 770,00
Cha = 022Dépenses imprévues	53 651,27	53 651,27
Cha = 023Virement à la section d'investissement	139 593,19	139 593,19
Cha = 042Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 586,87	92 586,87
Cha = 65Autres charges de gestion courante	10 000,00	10 000,00
Cha = 66Charges financières	4 477,68	4 477,68
Cha = 67Charges exceptionnelles	55 000,00	55 000,00
Cha = 68Dotations aux amortissements et aux provisions	51 000,00	51 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 982 781,09</b>	<b>2 982 781,09</b>
<b>Recettes</b>		
Cha = 002Résultat d'exploitation reporté	704 144,73	704 144,73
Cha = 042Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 636,36	3 636,36
Cha = 70Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	1 965 000,00	1 965 000,00
Cha = 74Subventions d'exploitation	300 000,00	300 000,00
Cha = 75Autres produits de gestion courante	7 500,00	7 500,00
Cha = 77Produits exceptionnels	2 500,00	2 500,00
<b>Total Recettes</b>	<b>2 982 781,09</b>	<b>2 982 781,09</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Proposition 2021	Report 2020	Vote BP2021
<b>Dépenses</b>			
Ope = 90002ACHAT COLONNES A VERRE	12 000,00	9 600,00	21 600,00
Ope = 90005ACQ MAT INFORMATIQUE	6 033,00	1 967,00	8 000,00
Ope = 90006ACQ COMPOSTEURS	5 000,00	0,00	5 000,00
Ope = 90009AMENAGEMENT DECHETTERIE VIRELADE	212 000,00	0,00	212 000,00
Ope = 90010ACHAT BACS A PUCES ET BACS SELECTIFS	49 627,00	10 373,00	60 000,00
Ope = 90011LOGICIEL DE FACTURATION OM	0,00	0,00	0,00
Ope = 90014SPL	0,00	0,00	0,00
Ope = 90015PLATEFORME DECHETS VERTS PREIGNAC	20 000,00	0,00	20 000,00
Ope = OPFIOpération financière	58 636,36	11 344,82	69 981,18
<b>Total Dépenses</b>	<b>363 296,36</b>	<b>33 284,82</b>	<b>396 581,18</b>
<b>Recettes</b>			
Ope = OPFIOpération financière	391 329,18	0,00	391 329,18
Ope = OPNIOpération non individualisée	0,00	5 252,00	5 252,00
<b>Total Recettes</b>	<b>391 329,18</b>	<b>5 252,00</b>	<b>396 581,18</b>

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2021 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **2 982 781,09 €**, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de **396 581,18 €**, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : 43	
		<b>CONTRE</b> : 0	

**D2021-86**

**FINANCES -BUDGET ANNEXE ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER*

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre.

M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, présente le budget par chapitre :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Proposition 2021	Vote BP2021
<b>☒ Dépenses</b>		
Cha = 011 Charges à caractère général	14 375,00	14 375,00
Cha = 022 Dépenses imprévues	208,60	208,60
Cha = 65 Autres charges de gestion cour	100,00	100,00
Cha = 67 Charges exceptionnelles	100,00	100,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>14 783,60</b>	<b>14 783,60</b>
<b>☒ Recettes</b>		
Cha = 002 Résultat d'exploitation report	14 783,60	14 783,60
<b>Total Recettes</b>	<b>14 783,60</b>	<b>14 783,60</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Proposition 2021	Report 2020	Vote BP2021
<b>⊖ Dépenses</b>			
⊖ Ope = 100ZONE PAYS DE PODENSAC			
Cha = 20Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
<b>Total Ope = 100ZONE PAYS DE PODENSAC</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
⊖ Ope = 200ZONE LE PIASTRE			
Cha = 20Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
<b>Total Ope = 200ZONE LE PIASTRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
⊖ Ope = 300ZONE DE BOISSON			
Cha = 20Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
<b>Total Ope = 300ZONE DE BOISSON</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
⊖ Ope = 400CREATION ZONE D ACTIVITES			
Cha = 20Immobilisations incorporelles	52 904,50	5 725,00	58 629,50
<b>Total Dépenses</b>	<b>52 904,50</b>	<b>5 725,00</b>	<b>58 629,50</b>
<b>⊖ Recettes</b>			
⊖ Ope = OPFIOpération financière			
Cha = 001Solde d'exécution de la section d'investissement r	58 629,50	0,00	58 629,50
<b>Total Ope = OPFIOpération financière</b>	<b>58 629,50</b>	<b>0,00</b>	<b>58 629,50</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>58 629,50</b>	<b>0,00</b>	<b>58 629,50</b>

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par Monsieur le Président pour l'année 2021 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **17 783,60 €**, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de **58 629,50 €**, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS**

**LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : 43	
dont suppléants : .....	0	Abstentions : 0	
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		

**POUR : 43**  
**CONTRE : 0**

### D2021-87

#### FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Dominique CLAVIER

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre. M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, présente le budget par chapitre :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Proposition 2021	Vote BP2021
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Dépenses</b>		
Cha = 011 Charges à caractère général	132 025,35	132 025,35
Cha = 012 Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00	12 000,00
Cha = 022 Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00
Cha = 65 Autres charges de gestion courante	300,00	300,00
Cha = 67 Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
Cha = 68 Dotations aux amortissements et aux prov	612,00	612,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>146 937,35</b>	<b>146 937,35</b>
<b>Recettes</b>		
Cha = 002 Résultat d'exploitation reporté	47 604,35	47 604,35
Cha = 70 Ventes produits fabriqués, prestations	99 333,00	99 333,00
<b>Total Recettes</b>	<b>146 937,35</b>	<b>146 937,35</b>

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2021 et sachant que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 146 937,35 €, compte tenu du résultat reporté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2021 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **1 161 914,82 €**, compte tenu des recettes à réaliser et du résultat reporté
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de **1 112 834,40 €**, compte tenu des recettes à réaliser et du résultat reporté

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ACCEPTE les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. GARAT), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice : 43

Votes :

Présents : .....36

Exprimés : 42

dont suppléants : .....0

Abstentions : 1 (Mme TEYCHENEY)

Absents : .....7

Pouvoirs : .....7

**POUR** : 39

**CONTRE** : 3 (M.Garat, Mme Peigney, M. Pedurant)

**D2021-89**

**FINANCES -BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : M. Dominique CLAVIER

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre. M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, présente le budget par chapitre :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Proposition 2021	Vote BP2021
Dépenses	Cha = 011Charges à caractère général	1 343 832,63	1 343 832,63
	Cha = 012Charges de personnel et frais assimilés	52 161,25	52 161,25
	Cha = 022Dépenses imprévues	0,00	0,00
	Cha = 042Opérations d'ordre de transfert entre sec	11 057,21	11 057,21
	Cha = 65Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00
	Cha = 67Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00
	Cha = 68Dotations aux amortissements et aux provi	22 648,35	22 648,35
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 442 699,44</b>	<b>1 442 699,44</b>
Recettes	Cha = 002Résultat d'exploitation reporté	12 249,44	12 249,44
	Cha = 70Ventes produits fabriqués, prestations	1 428 700,00	1 428 700,00
	Cha = 75Autres produits de gestion courante	250,00	250,00
	Cha = 77Produits exceptionnels	1 500,00	1 500,00
<b>Total Recettes</b>		<b>1 442 699,44</b>	<b>1 442 699,44</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Sens	Opération	Chapitre	2021	BF2021
Dépenses	Ope = 90009AMENAGEMENT DECHETTERIE VIRELADE	Cha = 21Immobilisations corporelles	29 662,43	29 662,43
	Total Ope = 90009AMENAGEMENT DECHETTERIE VIRELADE		29 662,43	29 662,43
	Ope = 600BACS ENTERRES CADILLAC	Cha = 21Immobilisations corporelles	0,00	0,00
	Total Ope = 600BACS ENTERRES CADILLAC		0,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>			<b>29 662,43</b>	<b>29 662,43</b>
Recettes	Ope = OPFIOpération financière	Cha = 001Solde d'exécution de la section d'investissement r	18 605,22	18 605,22
		Cha = 040Opérations d'ordre de transfert entre section	11 057,21	11 057,21
		Cha = 10Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
	Total Ope = OPFIOpération financière		29 662,43	29 662,43
<b>Total Recettes</b>			<b>29 662,43</b>	<b>29 662,43</b>

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2021 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 442 699,44 €, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 29 662,43 €, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

### D2021-90 FINANCES -BUDGET ANNEXE GEMAPI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Dominique CLAVIER

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre. Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article.

M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, présente le budget par chapitre :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Montant BP2021
Dépenses	Cha = 011 Charges à caractère général	7 700,00
	Cha = 012 Charges de personnel et frais assimilés	60 500,00
	Cha = 014 Atténuations de produits	1 500,00
	Cha = 022 Dépenses imprévues	0,00
	Cha = 023 Virement à la section d'investissement	240 671,16
	Cha = 65 Autres charges de gestion courante	71 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>381 371,16</b>
Recettes	Cha = 002 Résultat d'exploitation reporté	196 895,16
	Cha = 73 Impôts et taxes	180 000,00
	Cha = 77 Produits exceptionnels	4 476,00
<b>Total Recettes</b>		<b>381 371,16</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Sens	Opération	Prop	Report 2020	Montant BP2021
Dépenses	Opé = OPFI Opération financière	0,00	0,00	0,00
	Opé = 100BERGE DE GARONNE	305 674,00	33 802,50	339 476,50
	Opé = 200ETUDE DE DANGER DIGUES GARONNE	61 880,00	25 140,00	87 020,00
	Opé = 400ETUDE DIAGNOSTIC BARRAGE LAROMET	40 900,00	0,00	40 900,00
	Opé = 500PROG D ACTIONS ET PREVENTION DES INONDATIONS PAPI	1 000,00	0,00	1 000,00
	Opé = OPNI Opération non individualisée	5 000,00	0,00	5 000,00
	Opé = 700AUTRES DIGUES	10 000,00	0,00	10 000,00
	Opé = 600TRAVAUX DIGUE BARSAC CERONS	70 911,16	0,00	70 911,16
<b>Total Dépenses</b>		<b>495 365,16</b>	<b>58 942,50</b>	<b>554 307,66</b>
Recettes	Opé = OPFI Opération financière	299 613,66	0,00	299 613,66
	Opé = 100BERGE DE GARONNE	211 694,00	0,00	211 694,00
	Opé = 400ETUDE DIAGNOSTIC BARRAGE LAROMET	0,00	0,00	0,00
<b>Total Recettes</b>		<b>554 307,66</b>	<b>0,00</b>	<b>554 307,66</b>

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2021 et sachant que :

Section	Sens	Prop	Report 2020	Montant BP2021
Fonctionnement	Dépenses	381 371,16	0,00	381 371,16
	Recettes	381 371,16	0,00	381 371,16
Investissement	Dépenses	495 365,16	58 942,50	554 307,66
	Recettes	554 307,66	0,00	554 307,66

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **381 371,16** €, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de **554 307,66** €, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

**D2021-91**

**FINANCES -BUDGET ANNEXE PONTONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : M. Dominique CLAVIER

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre.

M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, présente le budget par chapitre :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Proposition 2021	Vote BP2021
<b>☐ Dépenses</b>		
Cha = 011Charges à caractère général	33 338,30	33 338,30
Cha = 022Dépenses imprévues	4 000,00	4 000,00
Cha = 023Virement à la section d'investisse	28 800,00	28 800,00
Cha = 67Charges exceptionnelles	3 482,00	3 482,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>69 620,30</b>	<b>69 620,30</b>
<b>☐ Recettes</b>		
Cha = 002Résultat d'exploitation reporté	60 728,30	60 728,30
Cha = 75Autres produits de gestion courante	8 892,00	8 892,00
<b>Total Recettes</b>	<b>69 620,30</b>	<b>69 620,30</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20210414-D2021\_91\_2-DE

	Proposition 2021	2020	BP2021
<b>☐ Dépenses</b>			
<b>☐ Ope = 100PONTONS DE CADILLAC</b>			
Cha = 20Immobilisations incorporelles	22 800,00	7 200,00	30 000,00
Cha = 21Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	6 000,00
<b>Total Ope = 100PONTONS DE CADILLAC</b>	<b>28 800,00</b>	<b>7 200,00</b>	<b>36 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>28 800,00</b>	<b>7 200,00</b>	<b>36 000,00</b>
<b>☐ Recettes</b>			
<b>☐ Ope = OPFIOpération financière</b>			
Cha = 021Virement de la section d'exploitation	28 800,00	0,00	28 800,00
Cha = 10Dotations, fonds divers et réserves	7 200,00	0,00	7 200,00
<b>Total Ope = OPFIOpération financière</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 000,00</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 000,00</b>

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2021 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **69 620,30 €**, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de **36 000,00 €**, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ACCEPTE les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BUDOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 avril 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, , Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, , Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. Garat), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir à M. JOINEAU), Maryse FORTINON (pouvoir à Mme DOREAU) , Bernard MATEILLE (pouvoir à Mme. DOREAU), François DAURAT (pouvoir à Mme PORTA), Julien LE TACON (pouvoir à M. SOULE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. CAZIMAJOU)

Secrétaire de séance : Mme MENERET

Membres en exercice :	43	<u>Votes</u> :	
Présents : .....	36	Exprimés : .....	43
dont suppléants : .....	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	7		
Pouvoirs : .....	7		
		<b>POUR</b> : .....	43
		<b>CONTRE</b> : .....	0

**D2021-92**

### FINANCES – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DENOMME ZONE DE COUDANNES 2 EN M14, ASSUJETTI A LA TVA

*Rapporteur : M. Dominique CLAVIER*

M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, indique qu'il est possible de déployer la zone d'activités de Coudannes existante par l'acquisition de nouveaux terrains.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'avis favorable du trésorier de Cadillac ;

CONSIDERANT que l'ouverture d'un nouveau budget se justifie par une nouvelle phase d'acquisition de terrains et de production de terrains à vendre ;

CONSIDERANT que le budget ZA Coudannes 1 est en phase de finalisation des ventes avec des terrains acquis il y a plus de 5 ans ;

CONSIDERANT que le coût de production sera différent rien qu'en considération de l'acquisition des terrains ;

Il est proposé de créer un budget annexe Zone d'activités Coudannes 2 pour permettre le développement économique de cette zone ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de créer un budget annexe « ZA Coudannes 2 » sous la nomenclature M14, assujetti à la TVA ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision et signer tout document, en vertu de la présente délibération, nécessaire à la création de ce budget annexe « ZA Coudannes 2 ».

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 033-200069581-20210414-D2021\_92-DE

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**